

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le premier février deux-mille-vingt-trois, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.

Présents (26) : Mmes et MM. BARRET - MEDIGUE - GUYOT - TOUREAU - LAPRUN - LESBOS - WEILL - DARBOIS - HEMAR - JEGOU - DELVAL - LE CLOAREC - DREAN - DJINIADHIS - LE MENTEC - CARTRON - DEBLOND - LE COROLLER - CHAIZE - PERIES - HERZOG - FOREST - MONNIN - LEVEILLE NIZEROLLE - LHERMITTE - ANSEL

Absents ayant donné pouvoir (3) : Mmes et MM. BOICHOT - LUCAS - LABAT respectivement à Mmes et MM. BARRET - WEILL - FOREST

Secrétaire : Mme Marie-Mad DREAN

Délibération N°1 du 07 février 2023 : Finances – Demande de subvention au Conseil Départemental du Morbihan au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST)

Rapporteur : Fanny LE MENTEC

Vu l'information faite à la Commission Finances, Vie économique et touristique le 24 janvier 2023 ;

Le souhait de la municipalité est de développer une offre écotouristique sur le territoire, notamment par une transformation du camping municipal pour tendre vers un éco-camping.

La Commune a fait réaliser un audit par une étudiante de l'UCO d'Avril à Juin 2022, dans le cadre de ses études en Master II Tourisme.

Cette étude a permis de révéler une forte croissance de l'hôtellerie de plein air mais également un accroissement de la clientèle itinérante et du « slow tourisme ».

C'est pourquoi le souhait de la Commune, et dans le cadre du label Station Verte, est de poursuivre la rénovation des installations du camping par la continuation d'une éco-rénovation des sanitaires et par une proposition d'hébergement pour l'itinérance, adaptée aux randonneurs.

Ce projet d'investissement pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST). La subvention est de 20 % du montant HT des dépenses.

Voici un détail de la subvention qui peut être sollicitée :

Nom de l'opération	Montant estimé HT	Taux de la subvention sollicitée	Montant de la subvention sollicitée
Investissements camping 2023	58 968 €	20 %	11 793,60 €

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- Solliciter la demande de subvention ci-dessus présentée au titre du Programme de Solidarité Territoriale du Département (PST) ;

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants)

La secrétaire
Marie-Magdeleine DREAN

Le Maire,
Pascal BARRET

